



# **Rapport financier semestriel 2011**

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros  
Siège social : 3 place des Vosges, 75004 Paris  
397 883 075 R.C.S. Paris

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2011

### I. Commentaires sur les données chiffrées du premier semestre (1<sup>er</sup> janvier 2011 – 30 juin 2011)

Montaigne Fashion Group (la "**Société**" ou "**MFG**"), société cotée sur Euronext Paris (compartiment C de NYSE Euronext Codes ISIN : FR0004048734 - Reuters : MFG.PA - Bloomberg : MFG.FP), évolue dans l'univers du luxe et de l'habillement, la société produit des vêtements de prêt-à-porter haut de gamme féminin sous la marque "*Irène Van Ryb*", à un rythme de deux collections par an. La Société opère sur le marché français à travers d'un point de vente détenu en propre à Paris (rue de Passy). La Société distribue également ses produits au travers d'un réseau de distribution multimarques principalement en France.

MFG a effectué en juillet dernier une prise de participation majoritaire de 100% du capital des sociétés BMCA/LOLA Boutiques/BELLECOUR Boutique, groupe de prêt-à-porter féminin haut de gamme exploitant la marque "LOLA" au travers d'un réseau de 15 points de vente détenus en propre à Paris et en province.

Au 30 juin 2011, la société ne détient plus de filiale à consolider dans la mesure où la société Stéréo Panda, en liquidation judiciaire, a été déconsolidée sur l'exercice 2010. Par conséquent, les comptes semestriels présentés sont les comptes individuels de la Société établis selon le référentiel français applicable aux comptes individuels. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les comptes comparatifs présentés au titre du 30 juin 2010 sont également les comptes individuels de la Société présentés selon le référentiel français.

En ce qui concerne les comptes semestriels au titre de la période, les principaux postes sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Comptes semestriels au 30/06/2011	Comptes semestriels au 30/06/2010
Chiffre d'affaires	<b>1.108</b>	1.262
Résultat d'exploitation	<b>(547)</b>	(1.375)
Résultat financier	<b>(19)</b>	(50)
Résultat exceptionnel	<b>1</b>	(673)
Résultat net	<b>(526)</b>	(2.098)

A la clôture de la période, le chiffre d'affaires de la Société ressort à 1,10 millions d'euros, encore en diminution compte-tenu du contexte toujours tendu dans le secteur de la distribution multi-marques.

Les efforts du management, outre la croissance externe, ont porté principalement sur la rationalisation des coûts de structure et des frais généraux qui sont en diminution de 26% par rapport au premier semestre 2011.

Le résultat de la période comprend également des reprises de provisions pour risques à hauteur de 170 K€ suite à des jugements favorables à la société enregistrés dans deux litiges prud'hommes.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à - 547 milliers d'euros au titre du premier semestre 2011, contre une perte de 1,4 million d'euros au titre de la période comparable.

### Structure financière et continuité de l'exploitation

La société fait l'objet d'un plan de continuation homologué en octobre 2010. Dans le cadre de ce plan, le paiement du passif de 2,9 M€ est étalé sur une période de 10 ans.

La société bénéficie d'un contrat de factoring qui lui permet de financer une partie de son besoin en fonds de roulement mais le financement de l'exploitation repose principalement sur le soutien des actionnaires principaux qui ont apporté 560 milliers d'euros en compte-courant sur la période et qui ont également apporté les fonds nécessaires à l'opération de croissance externe décrite ci-dessous.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011 compte-tenu :

- de l'acquisition du Groupe BMCA / LOLA en juillet 2011 qui doit permettre au Groupe MFG au travers de synergies de retrouver un niveau d'activité cohérent avec la structure du Groupe ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien au groupe pour le financement de son activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2011.

## **II. Evénements importants survenus pendant le semestre écoulé (1<sup>er</sup> janvier 2011 – 30 juin 2011)**

### **• Cession du droit au bail du magasin de Saint Barthélémy**

Par jugement en date du 7 avril 2011, le Tribunal de Commerce a levé l'inaliénabilité du bail commercial situé à Saint-Barthélémy, Gustavia, Immeuble "Chamade". Ce jugement permet à la Société de donner suite à la proposition d'acquisition de ce bail. Il est précisé que l'exploitation de ce point de vente a généré un résultat déficitaire depuis plusieurs mois.

La cession du bail est intervenue le 30 juin 2011.

Le prix de cession (soit 100.000 euros) a été intégralement séquestré entre les mains du Commissaire à l'Exécution du Plan.

### **• Transfert du siège social**

Par décision du conseil d'administration du 8 juin 2011, le siège social de la Société a été transféré du 4, passage Saint Avoye – 75003 Paris au 3, place des Vosges – 75004 Paris. Ce transfert a été ratifié par l'assemblée générale du 29 juillet 2011 dans les conditions prévues à l'article L. 225-36 du Code de Commerce.

## **III. Evénements survenus postérieurement au 30 juin 2011**

### **• Acquisition du groupe LOLA**

Début juillet 2011, MFG a procédé à l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA Boutiques/BELLECOUR Boutique, groupe de prêt-à-porter féminin haut de gamme exploitant la marque "LOLA", pour un prix global d'acquisition de 2 millions d'euros.

Cette acquisition valide la stratégie annoncée par le nouveau management dès son arrivée début novembre 2010, à savoir, constituer un portefeuille de marques de prêt-à-porter indépendantes.

Le Groupe BMCA/LOLA, créé en 1981, développe un réseau de 15 points de vente détenus en propre sous la marque "LOLA" à Paris et en province, et commercialise également ses collections à travers un réseau de détaillants « multimarques ». Le Groupe compte 50 employés.

Le financement de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA a été effectué à 100 % au moyen d'une avance en compte courant d'associés consentie par les actionnaires de référence (JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP), avec l'engagement de ces derniers de participer, au moins à hauteur de leur apport, et sous réserve de l'accord des autorités de tutelle, à une prochaine augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

### **• Enregistrement d'un Document de Référence**

En date du 3 août 2011, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a enregistré un Document de Référence de la Société établi sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Ce document a été mis à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- **Ouverture d'un magasin dans le quartier de la place des Victoires**

Un magasin à l'enseigne Irène Van Ryb a été ouvert dans l'été au 52 rue Croix des Petits Champs. Ce magasin, pris en bail de sous-location auprès de la société Jekiti Mar permettra d'élargir la diffusion des produits de la marque Irène Van Ryb à compter du deuxième semestre 2011.

#### **IV. Perspectives du deuxième semestre**

La Société a réalisé au premier semestre 2011 un chiffre d'affaires de 1,1 millions d'euros dans un contexte économique toujours difficile continuant d'affecter le secteur du prêt-à-porter. Cette activité est largement inférieure aux perspectives prévues par le plan compte tenu du fait qu'il s'inscrit sur une période de sortie de redressement judiciaire et de fermeture de certaines boutiques génératrice de chiffres d'affaires.

L'objectif prioritaire est maintenant de consolider et développer les points forts de la société autour des marques Irène Van Ryb et LOLA et de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffres d'affaires par le biais d'ouverture de points de vente ou d'une présence accrue dans des réseaux multimarques pour le second semestre 2011.

#### **V. Description des principaux risques et incertitudes pour le deuxième semestre**

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 août 2011 sous le numéro R11-050.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

### **COMPTES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2011**

#### **BILAN**

(en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	30/06/2011			31/12/2010
		Brut	Amort. & Dépréc.	Net	Net
Immobilisations incorporelles		2 738	574	2 163	2 267
Immobilisations corporelles		304	250	54	87
Immobilisations financières		1 048	838	210	188
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1</b>	<b>4 089</b>	<b>1 662</b>	<b>2 427</b>	<b>2 542</b>
Stocks et encours		639	68	572	459
Avances et acomptes versés sur commandes		58	-	58	172
Créances clients et comptes rattachés		229	125	104	260
Autres créances		711	-	751	591
Disponibilités		6	-	6	328
Charges constatées d'avance		18	-	18	15
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>1 661</b>	<b>192</b>	<b>1 509</b>	<b>1 825</b>
Ecart de conversion Actif		1	-	1	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 751</b>	<b>1 854</b>	<b>3 937</b>	<b>4 367</b>

<b>PASSIF</b>		<b>30/06/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
	<i>Notes</i>		
Capital		2 785	2 785
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		13 529	13 529
Réserve légale		21	21
Report à nouveau		(17 771)	(16 200)
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(526)</b>	<b>(1 571)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3</b>	<b>(1 962)</b>	<b>(1 436)</b>
Provisions pour risques		763	901
Provisions pour charges		87	94
<b>PROVISIONS</b>	<b>4</b>	<b>850</b>	<b>996</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		951	905
Emprunts et dettes financières diverses		577	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 516	2 670
Dettes fiscales et sociales		602	786
Autres dettes		403	429
Produits constatés d'avance		-	-
<b>DETTES</b>	<b>5</b>	<b>5 049</b>	<b>4 806</b>
Ecart de conversion Passif		-	1
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 937</b>	<b>4 367</b>

**COMPTE DE RESULTAT** (en milliers d'euros)

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<i>Notes</i>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2010</b>
		<i>6 mois</i>	<i>6 mois</i>	<b>12 mois</b>
Vente de marchandises		348	433	<b>779</b>
Production vendue (biens)		730	812	<b>1 615</b>
Production vendue (services)		11	-	-
Produits des activités annexe		19	17	<b>33</b>
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>		<b>1 108</b>	<b>1 262</b>	<b>2 427</b>
Production stockée		32	(71)	<b>42</b>
Production immobilisée		90	93	<b>186</b>
Subventions d'exploitation		4	-	-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.)	<b>6</b>	170	56	<b>78</b>
Autres produits		0	2	<b>3</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 403</b>	<b>1 342</b>	<b>2 737</b>
Achats et variations de stocks de marchandises		131	154	<b>354</b>
Achats et variations de stocks de MP et autres app.		358	383	<b>770</b>
Autres achats et charges externes		761	1 035	<b>1 953</b>
Impôts, taxes et versements assimilés		13	13	<b>27</b>
Salaires et traitements		371	398	<b>760</b>
Charges sociales		174	189	<b>362</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations	<b>6</b>	128	542	<b>652</b>
Autres charges		14	1	<b>18</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>1 950</b>	<b>2 716</b>	<b>4 896</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(547)</b>	<b>(1 375)</b>	<b>(2 159)</b>
Produits financiers		1	2	<b>6</b>
Charges financières		20	53	<b>75</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(19)</b>	<b>(50)</b>	<b>(70)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(566)</b>	<b>(1 425)</b>	<b>(2 229)</b>
Produits exceptionnels		250	42	<b>1 391</b>
Charges exceptionnelles		249	714	<b>830</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1</b>	<b>(673)</b>	<b>561</b>
Impôts sur les bénéfices		(40)	-	<b>(97)</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(526)</b>	<b>(2 098)</b>	<b>(1 571)</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE** (en milliers d'euros)

	<b>2011</b> <i>6 mois</i>	<b>2010</b> <i>12 mois</i>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u></b>		
Résultat net	(526)	(1 571)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions (nets)	(20)	1 337
(Plus) / moins values de cession, nettes d'impôt	-	3
Abandon de créances	-	(1 385)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(546)</b>	<b>(1 616)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>(272)</b>	<b>892</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>(818)</b>	<b>(724)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(90)	(383)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(23)	(25)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	1	-
Variation des dettes sur immobilisations		-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(112)</b>	<b>(408)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
Augmentation de capital en numéraire	-	800
Emissions d'emprunts et avances en compte courant	575	615
Remboursement d'emprunts et de comptes courants	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>575</b>	<b>1 415</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>	<b>(355)</b>	<b>283</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	255	(27)
<b>Trésorerie à la clôture</b>	(100)	255
<i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit"</i>	(105)	(73)
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(355)</b>	<b>283</b>

# ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS RESUMES

## 1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

### 1.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

La société MONTAIGNE FASHION GROUP, coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception et la fabrication de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient notamment les marques Regina Rubens et Irène van Ryb. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER) et 51% de la société de « Street Wear » STEREO PANDA, en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2009.

Les comptes semestriels du 1<sup>er</sup> semestre 2011 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 octobre 2011.

### 1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

#### 1.2.1 Absence d'établissement de comptes consolidés

Au 30 juin 2011, la société ne détient plus de filiales consolidées. Par conséquent, les comptes semestriels présentés sont ceux de la société MONTAIGNE FASHION GROUP. Au 30 juin 2010, la société avait présenté des comptes semestriels consolidés selon le référentiel IFRS. Au 30 juin 2011, en l'absence de comptes consolidés, les comptes semestriels sont établis selon le référentiel français applicable aux comptes individuels. Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les comptes comparatifs au 30 juin 2010 sont également les comptes individuels de la société MONTAIGNE FASHION GROUP présentés selon le référentiel français.

#### 1.2.2 Cession du droit au bail de la boutique de Saint Barthélémy

La société a procédé à la cession du droit au bail relatif à la boutique de Saint Barthélémy au 30 juin 2011 pour un montant de 100 milliers d'euros. Ce prix de cession correspondant à la valeur nette comptable du droit au bail, aucun résultat de cession n'a été dégagé.

#### 1.2.3 Transfert du siège social

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, le siège social de la société a été transféré au 3 place des Vosges à Paris (75004). La valeur nette comptable des agencements correspondant a été dépréciée en totalité au 30 juin 2011.

### 1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

#### • Acquisition du Groupe BMCA/LOLA

Début juillet 2011, MONTAIGNE FASHION GROUP a procédé à l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA Boutiques/BELLECOUR Boutique, groupe de prêt-à-porter féminin haut de gamme exploitant la marque "LOLA", pour un prix global d'acquisition global de 2 millions d'euros.

Cette acquisition valide la stratégie annoncée par le nouveau management dès son arrivée début novembre 2010, à savoir, constituer un portefeuille de marques de prêt-à-porter indépendantes.

Le Groupe BMCA/LOLA, créé en 1981, développe un réseau de 15 points de vente détenus en propre sous la marque « LOLA » à Paris et en province, et commercialise également ses collections à travers un réseau de détaillants « multimarques ». Le Groupe compte 50 employés.

Le financement de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA a été effectué à 100 % au moyen d'une avance en compte courant d'associés consenties par les actionnaires de référence (JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP), avec l'engagement de ces derniers de participer, au moins à hauteur de leur apport, et sous réserve de l'accord des autorités de tutelle, à une prochaine augmentation de capital en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

## **2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 REFERENTIEL COMPTABLE**

La situation semestrielle de la société MONTAIGNE FASHION GROUP a été établie en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France, et notamment avec le Plan Comptable Général 99-03 et à la recommandation n° R99-01 relative à l'établissement et à la présentation des comptes intermédiaires.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

### **2.2 CONTINUTE D'EXPLOITATION**

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2011 compte-tenu :

- de l'acquisition du Groupe BMCA / LOLA en juillet 2011 (intégralement financée par apport en compte-courant des actionnaires principaux) qui doit permettre au Groupe MFG au travers de synergies de retrouver un niveau d'activité cohérente avec la structure du Groupe ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien au groupe pour le financement de son activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2011.

### **2.3 ESTIMATIONS**

L'établissement des états financiers conduit la direction de la Société à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des comptes semestriels portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels et corporels ;
- le montant des provisions pour risques et autres dépréciations et provisions liées à l'activité.

### **2.4 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes annuels du dernier exercice clos. Voir également la note 1.2.1

Les principales méthodes comptables utilisées pour établir la situation au 30 juin 2011 sont notamment les suivantes.

#### **2.4.1 Immobilisations incorporelles**

##### **▪ *Fonds de commerce***

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce correspondant à l'activité Irène VanRyb issu de la fusion avec la société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport. Ce fonds de commerce n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur une approche multicritères, et notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. En cas de perte de valeur avérée, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable du fonds de commerce à sa valeur d'utilité.

##### **▪ *Marque***

Ce poste correspond à la marque Régina Rubens qui a été acquise et estimée à la date d'acquisition sur la base d'une évaluation reposant notamment sur des critères de rentabilité et de chiffre d'affaires. Cette marque n'est pas amortie mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés à la fois sur la méthode des flux de redevances actualisés qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par des redevances relatives à la marque évaluée et sur l'estimation d'une valeur de marché de la marque.

- ***Frais de développement***

Les frais de développement correspondent aux frais de collection et sont amortis en linéaire sur une durée de 6 mois à compter du lancement de la collection, correspondant à la durée de commercialisation.

- ***Logiciels***

Les logiciels figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition et sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

#### **2.4.2 Immobilisations financières**

Les immobilisations financières comprennent dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

#### **2.4.3 Provision pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées en risques et charges. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon des dispositions conformes à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

#### **2.4.4 Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

#### **2.4.5 Charge d'impôt intermédiaire**

Le taux d'impôt est déterminé sur une base annuelle. La charge d'impôt relative aux périodes intermédiaires est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice. Les produits attendus des crédits d'impôts sont enregistrés sur la base des charges subventionnées générées sur la période.

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations brutes s'analyse comme suit :

	31/12/2010	Acquisitions	Cessions / Diminution	30/06/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds de commerce	1 497	-		1 497
Marque	1 060	-		1 060
Droit au bail	235	-	(235)	-
Logiciels	14	-		14
Frais de développement	170	90	(94)	167
	<b>2 976</b>	<b>90</b>	<b>(329)</b>	<b>2 738</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	8	-	(8)	-
Installations et agencements	562	-	(312)	250
Matériel et mobilier de bureau et informatique	75	-	(22)	54
	<b>646</b>	<b>-</b>	<b>(342)</b>	<b>304</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	828	-		828
Créances rattachées à des participations	3	-		3
Dépôts et cautionnements	196	23	(1)	218
	<b>1 027</b>	<b>23</b>	<b>(1)</b>	<b>1 048</b>
<b>TOTAL Brut</b>	<b>4 648</b>	<b>113</b>	<b>(672)</b>	<b>4 089</b>

L'évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2010	Dotations	Diminutions	30/06/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Fonds de commerce	-	-	-	-
Marque	560	-	-	560
Droit au bail	135	-	(135)	-
Logiciels	14	-	-	14
Frais de développement	-	94	(94)	-
	<b>709</b>	<b>94</b>	<b>(229)</b>	<b>574</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	8	-	(8)	-
Installations et agencements	483	29	(312)	200
Matériel et mobilier de bureau et informatique	68	3	(22)	49
	<b>559</b>	<b>33</b>	<b>(342)</b>	<b>250</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	828	0	-	828
Créances rattachées à des participations	3	-	-	3
Dépôts et cautionnements	8	-	-	8
	<b>838</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>838</b>
<b>TOTAL Amortissements et Dépréciations</b>	<b>2 106</b>	<b>127</b>	<b>(571)</b>	<b>1 662</b>
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>2 542</b>		<b>(101)</b>	<b>2 427</b>

▪ **Fonds de commerce**

Un test de dépréciation a été mis en œuvre au 31 décembre 2010. Il a été basé sur le rapport d'évaluation multi-critères établi par un expert indépendant dans le cadre de l'homologation du plan de continuation obtenue le 14 octobre 2010. Ce test n'a révélé aucune perte de valeur à comptabiliser. Au 30 juin 2011, malgré les pertes constatées sur le premier semestre, l'acquisition du Groupe BMCA / Lola (voir la note 1.3) devrait permettre de renouer avec la croissance et la rentabilité telles que prévues dans le plan d'affaires issu du plan de continuation.

▪ **Marque**

La marque REGINA RUBENS n'est plus exploitée depuis plusieurs années. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de 560 milliers d'euros afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de cession, estimée à 500 milliers d'euros, en fonction des négociations en cours à cette date. Ces négociations n'ont pas abouti. La valeur de la marque a été maintenue car le management envisage une nouvelle exploitation commerciale de cet actif au sein du groupe MFG. A ce stade, les prévisions de rentabilité de cette nouvelle exploitation n'ont pas été formalisées.

▪ **Droit au bail**

Le droit au bail du magasin de Saint Barthelemy qui était déprécié à hauteur de 135 milliers d'euros a été cédé le 30 juin 2011 pour un montant de 100 milliers d'euros, correspondant à la valeur nette comptable du droit au bail.

▪ **Titres de participations et créances rattachées**

La filiale STEREO PANDA est en liquidation judiciaire depuis le 9 décembre 2010.

La société HEAVEN BIRDS a généré des pertes sur les derniers exercices.

Par conséquent, l'ensemble des titres et créances rattachées est déprécié en totalité au 30 juin 2011.

**NOTE 2 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

<b>TABLEAU DES DEPRECIATIONS</b>	<b>Dépréciations au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises de l'exercice</b>	<b>Dépréciations à la fin de l'exercice</b>
Immobilisations incorporelles	695	-	135	560
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	838	-	-	838
Stocks	67	0	-	68
Créances clients	137	4	16	125
Autres créances	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 737</b>	<b>4</b>	<b>151</b>	<b>1 590</b>
<i>dont exploitation</i>		4	16	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		-	135	

<b>TABLEAU DES PROVISIONS</b>	<b>Provisions au début de l'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises de l'exercice</b>		<b>Provisions à la fin de l'exercice</b>
			<i>Avec objet</i>	<i>Sans objet</i>	
Provisions pour litiges	899			143	756
Provisions pour risques invendus	3	6	3		6
Provisions pour IFC	94		8		87
Provision pour perte de change	-	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>996</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>143</b>	<b>850</b>
<i>dont exploitation</i>		6	10	143	
<i>dont financier</i>		1	-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	-	

Les provisions pour risques correspondent principalement à un litige avec d'anciens salariés ainsi qu'au litige qui oppose la société à Mme Régina Rubens. Elles ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours.

**NOTE 3 : CAPITAUX PROPRES**

▪ **Evolution des capitaux propres**

		Nombre d'actions	Capital Social	Prime d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale	RAN	Résultat	TOTAL
<b>Capitaux propres au 31/12/09</b>		19 900150	1 990	12 204	21	- 12 619	- 3 580	- 1 985
Affectation du résultat N-1						- 3 580	3 580	-
Conversion des OCA		25252	3	3				5
Augmentation de capital		7925926	793	1347				2140
Imputation des frais d'émission			-	-				-
Résultat de l'exercice N				25			- 1 571	- 1 571
<b>Capitaux propres au 31/12/10</b>		27 851328	2 785	13 529	21	- 16 200	- 1 571	- 1 436
Affectation du résultat N-1						- 1 571	1 571	-
Résultat de l'exercice N							-	-
							526	526
<b>Capitaux propres au 30/06/11</b>		27 851328	2 785	13 529	21	- 17 771	- 526	- 1 962

▪ **Composition du capital social**

Au 31 décembre 2010, le capital social se compose de 27.851.328 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

▪ **Capital potentiel**

Au 30 juin 2011, il n'existe aucun instrument financier émis susceptible de donner accès au capital de la société.

**NOTE 4 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES**

Les emprunts et dettes financières ont évolué comme suit au cours du semestre :

	31-déc-10	Augmentation	Diminution	30-juin-11
Emprunts bancaires	714	-	-	714
Intérêts courus sur emprunts bancaires	54	15	-	69
Comptes courants des associés	17	560	-	577
Comptes bancaires créditeurs	136	33	-	169
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs	1	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>922</b>	<b>608</b>	<b>- 1</b>	<b>1 529</b>

La société bénéficie d'un contrat de factoring pour le financement de son poste client. A la date du 30 juin 2011, le montant des créances clients cédées au factor et non réglées par les clients s'élève à 72 milliers d'euros. Ces créances ne figurent pas dans le poste clients. Le tirage effectué par la société sur ces créances pour son financement de son exploitation s'élève à 66 milliers d'euros.

**NOTE 5 : SUIVI DU PLAN DE CONTINUATION**

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le remboursement du passif de la société sur 10 ans, la première échéance devant intervenir en octobre 2011.

Au 30 juin 2011, le montant des dettes relatives au plan de continuation comprises dans les postes du bilan s'analyse comme suit :

<i>Postes du bilan</i>	Dettes relatives au		Total
	plan de continuation	Dettes courantes	
Emprunts auprès des établissements de crédit	778	174	951
Autres dettes financières	-	577	577
Dettes fournisseurs	1 624	892	2 516
Dettes fiscales et sociales	292	310	602
Autres dettes	225	178	403
<b>TOTAL</b>	<b>2 919</b>	<b>2 130</b>	<b>5 049</b>

**NOTE 6 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

<b>DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>Situation en début d'exercice</b>	<b>Augmentations : dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions : reprises de l'exercice</b>	<b>Situation en fin d'exercice</b>
Dépréciations	1 737	4	151	1 590
Provisions pour risques et charges	996	7	153	850
<b>Sous-Total</b>		<b>11</b>	<b>305</b>	
Amortissements		127	-	
<b>TOTAL</b>		<b>138</b>	<b>305</b>	
<i>dont exploitation</i>		<i>128</i>	<i>170</i>	
<i>dont financier</i>		<i>1</i>	<i>-</i>	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>8</i>	<i>135</i>	

#### 4. AUTRES INFORMATIONS

##### NOTE 7 : FISCALITE DIFFEREE

Au 31 décembre 2010, la société disposait de 18.249 milliers d'euros de déficits fiscaux reportables.

##### NOTE 8 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

###### ▪ *Tableau de synthèse des engagements donnés*

<b>Engagements donnés</b>	<b>30/06/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b><i>Engagements financiers</i></b>		
Créances cédées non échues	100	50
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520	520
<b><i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i></b>		
<b><i>Autres engagements</i></b>		
Engagements de crédit-bail mobilier et immobilier	-	9
Engagements en matière de location simple	322	192
<b>TOTAL</b>	<b>942</b>	<b>771</b>

###### ○ *Nantissements donnés*

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

###### ▪ *Tableau de synthèse des engagements reçus*

<b>Engagements reçus</b>	<b>30/06/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b><i>Engagements financiers</i></b>		
Avals, cautions et garanties données	300	300
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>300</b>

###### ○ *Cautions reçues*

Messieurs Gellman et Stoly, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 milliers d'euros en garantie des prêts bancaires.

###### ▪ *Droit individuel à la formation*

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP s'élevait à 1.756 heures.

▪ *Autres engagements*

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

**NOTE 9 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**

Les organes de direction de la société n'ont perçu aucune rémunération au titre du premier semestre 2011.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Montaigne Fashion Group, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Comme indiqué dans la note 3.1 de l'annexe, la marque Regina Rubens figure à l'actif du bilan au 30 juin 2011 pour un montant de € 500 000. Cette marque n'est plus exploitée depuis plusieurs années. Une dépréciation a été comptabilisée au 31 décembre 2010 à hauteur de K€ 560 afin de ramener sa valeur nette comptable à sa valeur de cession, estimée à K€500, en fonction des négociations en cours à cette date. Ces négociations n'ont pas abouti. La valeur de la marque a été maintenue car le management envisage une nouvelle exploitation commerciale de cet actif au sein du groupe MFG. A ce stade, les prévisions de rentabilité de cette nouvelle exploitation n'ont pas été formalisées. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant la valeur de cette marque, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation complémentaire de cet actif est nécessaire et pour quel montant.

Sur la base de notre examen limité et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.2 qui expose les conditions qui ont conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour établir les comptes au 30 juin 2011,
- la note 3.1 qui expose les critères retenus dans le cadre de la valorisation des fonds commerciaux,
- la note 1.2.1. qui justifie l'absence d'établissement de comptes consolidés au 30 juin 2011

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 10 novembre 2011

Les Commissaires aux Comptes

Laurent ARROUASSE

ERNST & YOUNG et Autres

Francine Bobet

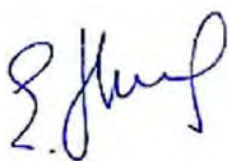
Any Antola

## 2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier semestriel, conformément à l'article 222-4 3° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Montaigne Fashion Group et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.*

Paris, le 10 novembre 2011.



Monsieur Edouard Hubsch  
Président Directeur Général de Montaigne Fashion Group

Téléphone : 01.44.54.32.32

Télécopie : 01.44.54.93.28

# MONTAIGNE

FASHION GROUP

## MONTAIGNE FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros

Siège social: 3, place des Vosges – 75004 Paris

RCS PARIS 397 883 075

### PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 21 OCTOBRE 2011 à 14 heures

**L'AN DEUX MILLE ONZE ET LE 21 OCTOBRE**

Les administrateurs de la SA MONTAIGNE FASHION GROUP, SA au capital de 2.785.132,80 €, dont le siège social est situé 4 Passage Saint-Avoye 75003 PARIS, RCS PARIS 387.883.075, se sont réunis en conseil sur convocation du Président du Conseil d'Administration en la personne de Monsieur Edouard HUBSCH.

**Sont présents et ont élargé le Registre de présence :**

- *Monsieur Louis PETIET, Administrateur,*
- *Monsieur Edouard HUBSCH, Administrateur et Président du Conseil,*
- *Madame Dominique HUBSCH, Administrateur,*
- *Société JEKITI MAR CAPITAL, représentée par son représentant permanent en la personne de Monsieur Edouard HUBSCH, Administrateur.*

*Monsieur Thierry CHAUNU, Administrateur, est absent et excusé.*

Le Conseil réunissant une présence effective de quatre des cinq Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Edouard HUBSCH préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Tous les Administrateurs en exercice étant présents ou représentés, le quorum permettant les délibérations régulières est atteint, en application de l'article L 225-37 du C. Com.

Les Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqué sont : absents /présents.

Le secrétariat est assuré par Madame Dominique HUBSCH.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Cession par la Société MONTAIGNE FASHION GROUP au profit de la Société BMCA de 1276 actions de la SA LOLA BOUTIQUE lui appartenant et 100 parts sociales de la SARL BELLECOUR lui appartenant au profit de la Société BMCA, moyennant le prix global de 145040 €.
- Pouvoirs confiés à Monsieur Edouard HUBSCH en vue de procéder à la fusion simplifiée à intervenir entre la Société BMCA, absorbante, et les Sociétés BELLECOUR et LOLA BOUTIQUE (sociétés absorbées).
- Autorisation et pouvoir conférés à Monsieur Edouard HUBSCH, en vue de procéder à transformation de la SA BMCA en SAS (après opération de fusion).
- Attribution d'actions d'administrateur de la SA BMCA au profit de la Société JEKITI MAR CAPITAL.

- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L 225-37 du C.Com, les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil sont tenus à discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel ou données comme telles.

Il demande au Conseil d'Administration de lui donner acte de ce que chaque Administrateur a pu obtenir communication de tous les documents nécessaires à son information, ce qui a été fait à l'unanimité.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

### 1 / CESSION DE PARTS MFG AU PROFIT DE LA SOCIETE BMCA, SA FILIALE A 100 %, DE 1276 ACTIONS DE LA SA LOLA BOUTIQUE ET 100 PARTS SOCIALES DE LA SARL BELLECOUR

Le Président expose que la Société BMCA, détenue à 100 % par la Société MFG, contrôle 95,1 % du capital social de la Société LOLA BOUTIQUE.

La Société MFG contrôle, par ailleurs, 100 % du capital de la SARL BELLECOUR et 4,9 % du capital de la SA LOLA BOUTIQUE.

Afin de réduire le coût de fonctionnement de ces trois structures, il est envisagé de procéder à fusion par absorption des entités BELLECOUR et LOLA BOUTIQUE.

Afin d'éviter le coût et la lourdeur attachés aux opérations de fusion de droit commun, il est envisagé de recourir au régime de la fusion simplifiée, dont la mise en œuvre est juridiquement subordonnée à la détention, par la Société BMCA, de la totalité du capital social des SARL BELLECOUR et SA LOLA BOUTIQUE.

Pour permettre, à bref délai et à moindre coût, de réaliser cette opération, il vous est proposé que la Société MFG cède à BMCA les 100 parts sociales représentant la totalité du capital social de la SARL BELLECOUR et les 1276 actions de la SA LOLA BOUTIQUE au profit de la Société BMCA.

La cession des 1276 actions de la SA BOUTIQUE serait effectuée moyennant le prix global de 51.040 €, les 100 parts sociales de la SARL BELLECOUR étant acquises moyennant le prix de 94.000 €, soit exactement le prix moyen pondéré des titres LOLA et BELLECOUR acquis par la Société MFG le 01 août 2011 et le 25 septembre 2011.

La Société BMCA ne disposant pas de trésorerie et se trouvant en négociation délicate auprès de ses partenaires bancaires, le renouvellement des autorisations antérieures étant en négociation, il est proposé au Conseil d'Administration que le paiement des titres LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR soit effectué par compensation d'avec la créance de compte courant que détient la Société BMCA dans les livres de la SA MFG, par suite de la cession que lui en a faite la Société JEKITI MAR CAPITAL.



Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise la cession, au profit de la Société BMCA, de 1276 actions de la Société LOLA BOUTIQUE lui appartenant moyennant le prix global de 51.040 €, d'une part, et la cession de 100 parts sociales de la SARL BELLECOUR lui appartenant moyennant le prix de 94.000 € d'autre part.

Le Conseil d'Administration autorise, en conséquence, que le prix global de 145.040 € soit réglé par compensation d'avec la créance de compte courant de même montant que détient la Société BMCA dans les livres de la Société MFG.

### **III / POUVOIRS CONFIES A MONSIEUR HUBSCH EN VUE DE PROCEDER A FUSION SIMPLIFIEE ENTRE LES SOCIETES BMCA, ABSORBANTE, ET LES SOCIETES BELLECOUR ET LOLA BOUTIQUE, ABSORBÉES**

Le Président du Conseil d'Administration, après avoir exposé l'intérêt de procéder à fusion par absorption des entités BELLECOUR et LOLA BOUTIQUE, par la Société BMCA, précise que ladite opération doit être autorisée par la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, prise en qualité d'actionnaire unique de la Société BMCA.

Désigné en qualité de représentant permanent de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, prise en qualité d'Administrateur, Monsieur Edouard HUBSCH entend solliciter du présent Conseil d'Administration que lui soit délégué l'ensemble des pouvoirs permettant de procéder à mise en œuvre de cette fusion.

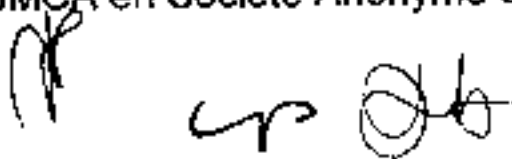
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne pouvoir à Monsieur Edouard HUBSCH, pris en qualité de représentant permanent de la Société MFG, es qualité d'Administrateur de la Société BMCA, en vue de procéder à mise en œuvre de la fusion simplifiée à intervenir entre les Sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR, filiales de MFG.

### **III / AUTORISATION ET POUVOIRS CONFERES A MONSIEUR EDOUARD HUBSCH EN VUE DE PROCEDER A TRANSFORMATION DE LA SA BMCA EN SAS**

Le Président du Conseil d'Administration, après avoir rappelé que le capital de la SA BMCA est détenu par un actionnaire unique en la personne de la Société MFG, rappelle l'opportunité de procéder à transformation de la SA BMCA en Société Anonyme Simplifiée, afin d'alléger, sur le plan juridique, la direction de cette filiale et éviter d'avoir à rechercher l'existence de sept actionnaires au moins.

La présidence du Conseil d'Administration sollicite; en conséquence, qu'il soit confié à Monsieur Edouard HUBSCH, pris es qualité de représentant permanent de la Société MFG, elle-même prise en qualité d'Administrateur et d'actionnaire unique de la Société BMCA, l'ensemble des pouvoirs lui permettant de procéder à transformation de la SA BMCA en SAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne pouvoir à Monsieur Edouard HUBSCH, pris en qualité de représentant permanent de la Société MFG, Administrateur, l'ensemble des pouvoirs et compétences permettant de procéder à transformation de la SA BMCA en Société Anonyme Simplifiée.



#### IV / ATTRIBUTION D' ACTIONS D'ADMINISTRATEUR AU PROFIT DE LA SOCIETE JEKITI MAR CAPITAL

Le Président du Conseil d'Administration expose que la totalité des titres BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR ont été acquis en propriété, par la Société MONTAIGNE FASHION GROUP, grâce et par les règlements directement effectués par la Société JEKITI MAR CAPITAL, de sorte que celle-ci bénéficie, à due proportion d'un compte courant créditeur dans les livres de la Société MFG, d'un montant s'élevant, au 03 août 2011, à 1.386.698 €, frais inclus.

Afin de permettre à la Société JEKITI MAR CAPITAL de siéger au Conseil d'Administration de la Société BMCA, situation nécessitant de détenir des titres de ladite Société, il est proposé que la Société MONTAIGNE FASHION GROUP cède à la Société JEKITI MAR CAPITAL, 100 titres de la Société BMCA (sur les 18400 actions composant le capital) moyennant le prix unitaire de 87,62 €/action, soit, en tout, 8.762 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration constate ne pouvoir valablement se prononcer sur cette cession, les Administrateurs de la Société, Monsieur Edouard HUBSCH, Madame Dominique HUBSCH et la Société JEKITI MAR CAPITAL étant tous, au sens des articles L225-40 et suivants du C. Com, directement ou indirectement intéressés par les articles L225-38 et L225-42 du C. Com.

En conséquence, ladite convention sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société MONTAIGNE FASHION GROUP chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2011 avec soumission de ladite convention au rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

#### V / POUVOIRS POUR LES FORMALITES

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, donne tous pouvoirs à son Président du Conseil d'Administration en vue d'exécuter les décisions qui précèdent.

\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

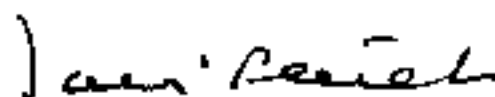
**Monsieur Edouard HUBSCH**




**Madame Dominique HUBSCH**



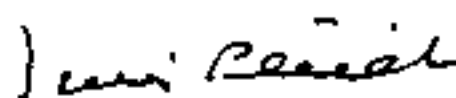
**Monsieur Louis PETIET**



**Société JEKITI MAR CAPITAL  
Monsieur Edouard HUBSCH**



**Monsieur Thierry CHAUNU**



# MONTAIGNE

FASHION GROUP

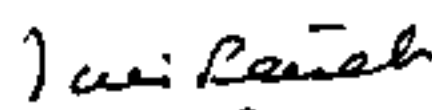
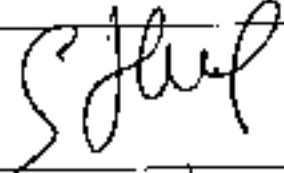

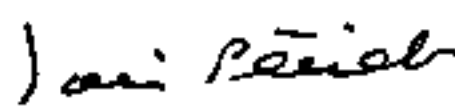

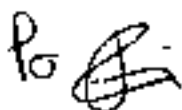
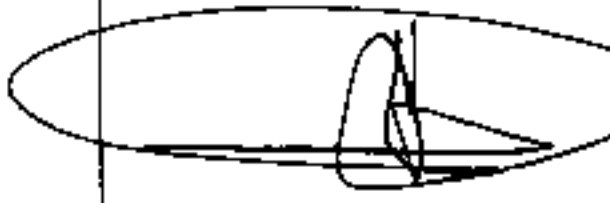
## MONTAIGNE FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros

Siège social: 3, place des Vosges – 75004 Paris

RCS PARIS 397 883 075

### FEUILLE DE PRESENCE A LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2011

NOM, PRENOM, DOMICILE	PRESENT / REPRESENTE / ABSENT	SIGNATURES
Monsieur Louis PETIET		
Monsieur Edouard HUBSCH		
Madame Dominique HUBSCH		
Monsieur Thierry CHAUNU		
Société JEKITI MAR CAPITAL Représentée par Monsieur Edouard HUBSCH		
Madame Any ANTOLA Commissaire aux Comptes ERNST & YOUNG		
Monsieur Laurent ARROUASSE Commissaire aux Comptes PARIS AUDIT ET CONSEIL		

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que les Administrateurs sont présents ou représentés représentent plus de 50 % des voix des Administrateurs en fonction.

Lesdits Administrateurs signataires ont assisté à la réunion du Conseil d'Administration dès l'ouverture de la séance et jusqu'à la levée de celle-ci.

A la présente sont annexés pouvoirs.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# MONTAIGNE

FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2 785 132,82 euros  
Siège social : 3 Place des Vosges – 75004 Paris  
RCS Paris 397 883 075

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 21 OCTOBRE 2011

---

L'an deux mille onze, le 21 octobre, à 15 heures,

Les administrateurs de la société MONTAIGNE FASHION GROUP, société anonyme au capital de 2.785.132,82 euros, dont le siège social est situé 3 Place des Vosges à Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 397 883 075 ci après la "Société"), se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président Directeur Général, Monsieur Edouard HUBSCH.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Louis PETIET, Administrateur ;
- Monsieur Edouard HUBSCH, Administrateur et Président Directeur Général ;
- Madame Dominique HUBSCH, Administrateur ;
- La société JEKITI MAR CAPITAL représentée par Monsieur Edouard HUBSCH, Administrateur.
- Monsieur Vincent FROGER de MAUNY, Censeur.

Monsieur Thierry CHAUNU, Administrateur est absent et excusé.

Madame Fabienne Eckerlein, représentant la société Ernst & Young et Autres, ainsi que Monsieur Laurent Arranasse, co-commissaires aux comptes titulaires, assistent à la réunion.

Le Conseil réunissant la présence effective de quatre des Administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Edouard HUBSCH, préside la séance en sa qualité de Président Directeur Général.

Tous les administrateurs en exercice étant présents ou représentés, le quorum permettant les délibérations régulières est atteint en application de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Le secrétariat est assuré par Madame Dominique HUBSCH.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil d'administration ;
2. Arrêté de comptes semestriels au 30 juin 2011 ;
3. Etablissement du rapport financier semestriel.

Le Président rappelle qu'en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles.

Il demande au Conseil d'administration de lui donner acte de ce que chaque administrateur a pu obtenir communication de tous les documents nécessaires à son information, ce qui est fait à l'unanimité.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

## **1.-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président Directeur Général transmet aux Administrateurs présents le projet de procès verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration.

*Après lecture, le Conseil décide à l'unanimité des Administrateurs présents d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du précédent conseil.*

## **2. – ARRETE DES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2011**

Le Président présente le projet de comptes semestriels arrêté au 30 juin 2011 et en fait lecture. Il propose ensuite au Conseil d'administration d'arrêter les comptes (compte de résultat, bilan et annexe) au 30 juin 2011, tels que présentés au Conseil desquels il ressort un chiffre d'affaires de la Société à hauteur de 1,18 millions d'euros, un résultat net déficitaire à hauteur de 526.000 euros et des fonds propres négatifs à hauteur de -1,9 millions d'euros.

Le Président précise qu'au 30 juin 2011, la Société ne détient plus de filiale à consolider dans la mesure où la société Stéréo Panda, en liquidation judiciaire, a été consolidée sur l'exercice 2010. Par conséquent, les comptes semestriels présentés sont les comptes individuels de la Société établis selon le référentiel français applicable aux comptes individuels. Il fait part également de l'engagement des sociétés JEKITT MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien à la Société pour le financement de son activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 30 juin 2011.

*Après lecture des comptes (compte de résultat, bilan) et des annexes, le Conseil décide à l'unanimité des Administrateurs présents d'arrêter les comptes clos au 30 juin 2011 tels que présentés.*

## **3. –ETABLISSEMENT DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Le Président présente au conseil un rapport financier semestriel détaillant les comptes consolidés de la Société clos au 30 juin 2011 conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Après lecture du rapport financier semestriel, le Conseil décide à l'unanimité des administrateurs présents d'entériner le rapport semestriel tel que présenté.

## **4. – PREPARATION D'UN COMMUNIQUE DE PRESSE**

Le Président propose la rédaction d'un communiqué de presse concernant les informations relatives à la clôture des comptes au 30 juin 2011.

Une discussion s'instaure entre les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel après lecture, a été signé par Monsieur Edouard HUBSCH en sa qualité de Président de séance, Monsieur Louis PETIET en sa qualité d'administrateur et Madame Dominique HUBSCH en sa qualité d'administrateur.

---

**Dominique HUBSCH**  
Secrétaire



---

**Edouard HUBSCH**  
Président



---

**Louis PETIET**  
Administrateur